



Ref.: COP(ES-2)/2021/GEN

NOTE VERBALE

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) présente ses compliments aux missions diplomatiques et a l'honneur d'informer que, suite à la Note Verbale du 28 juin 2021, le secrétariat a reçu, à la date 2 septembre 2021, 89 lettres des Parties à la Convention, communiquant leur soutien à la convocation de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties COP(ES-2) du 6 au 9 décembre 2021. La COP(ES-2) se déroulera par le biais d'une procédure dite d'approbation tacite/écrite afin d'examiner et d'approuver un budget-programme provisoire pour les activités du secrétariat en 2022.

Comme indiqué dans la note verbale susmentionnée, il est demandé que les représentants des Parties à la Convention soient dotés des pleins pouvoirs pour participer à la session. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, les pouvoirs des délégations émanent soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation. Les Parties sont priées de respecter cette exigence.

Il est porté à l'attention des États qui ne sont pas Parties au moment de la COP(ES-2) que, conformément au paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention et à l'article 7 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, tout organe ou organisme, national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, qui est qualifié dans les domaines visés par la Convention et qui a informé le secrétariat permanent de son souhait d'être représenté à une session de la Conférence des Parties en qualité d'observateur peut être admis en cette qualité, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la session ne s'y oppose.

Le secrétariat serait reconnaissant au gouvernement de votre pays de bien vouloir désigner le ou les représentants qui assisteront à la COP(ES-2). **L'inscription en ligne sera disponible à partir du 15 septembre 2021 et sera annoncée sur le site web¹ de la CNULCD.** Tous les participants sont tenus de télécharger une lettre de nomination officielle et les pleins pouvoirs confirmant leur capacité à assister à la session de la COP(ES-2).

L'ordre du jour provisoire annoté et le document principal de la session portant sur le budget-programme provisoire pour 2022 sont disponibles en version préliminaire en anglais uniquement sur le site web² de la CNULCD. Les versions dans les autres langues seront affichées dès qu'elles seront disponibles.

..//..

Distribution :
Aux pays Parties et observateurs
à la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification
par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux
et missions diplomatiques

¹ Lien du site de la COP(ES-2) : <https://www.unccd.int/conventionconference-parties-cop/cop-es-2-extraordinary-session>

² Lien identique au précédent



Le secrétariat souhaite également informer qu'un groupe informel de représentants des Parties est en cours de formation pour soutenir la préparation du budget provisoire pour 2022. La composition et le fonctionnement du groupe informel seront constitués selon le format du groupe de contact sur le budget lors des sessions ordinaires de la COP. La participation au groupe informel sur le budget est ouverte à toutes les délégations.

En conséquence, les Parties qui souhaiteraient faire partie du groupe informel sont invitées à exprimer leur intention en contactant le Secrétariat au plus tard le 08 octobre 2021, à l'adresse informalgroupbudget@unccd.int. Les Parties peuvent également envisager, à titre d'information, de notifier les membres du Bureau représentant leur région respective. Après la nomination de son président par le président de la COP, le groupe informel sur le budget commencera ses travaux par une réunion virtuelle le 18 octobre 2021.

Il est prévu que le groupe informel sur le budget entreprenne ses travaux du 18 octobre au 12 novembre 2021. Il mènera ses travaux avec le soutien du Secrétariat. Le groupe informel travaillera en anglais sur la base du document de travail préparé par le Secrétaire exécutif et soumettra le résultat de ses travaux au Président de la COP sous la forme d'un projet de décision sur le budget provisoire pour 2021. Ce projet sera ensuite soumis, par l'intermédiaire du président de la COP, dans toutes les langues, aux Parties pour examen lors de la deuxième session extraordinaire de la COP (COP(ES-2)).

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification saisit cette occasion pour renouveler aux missions diplomatiques les assurances de sa très haute considération.

(Sceau de la Convention signé)
Bonn, le 6 septembre 2021